

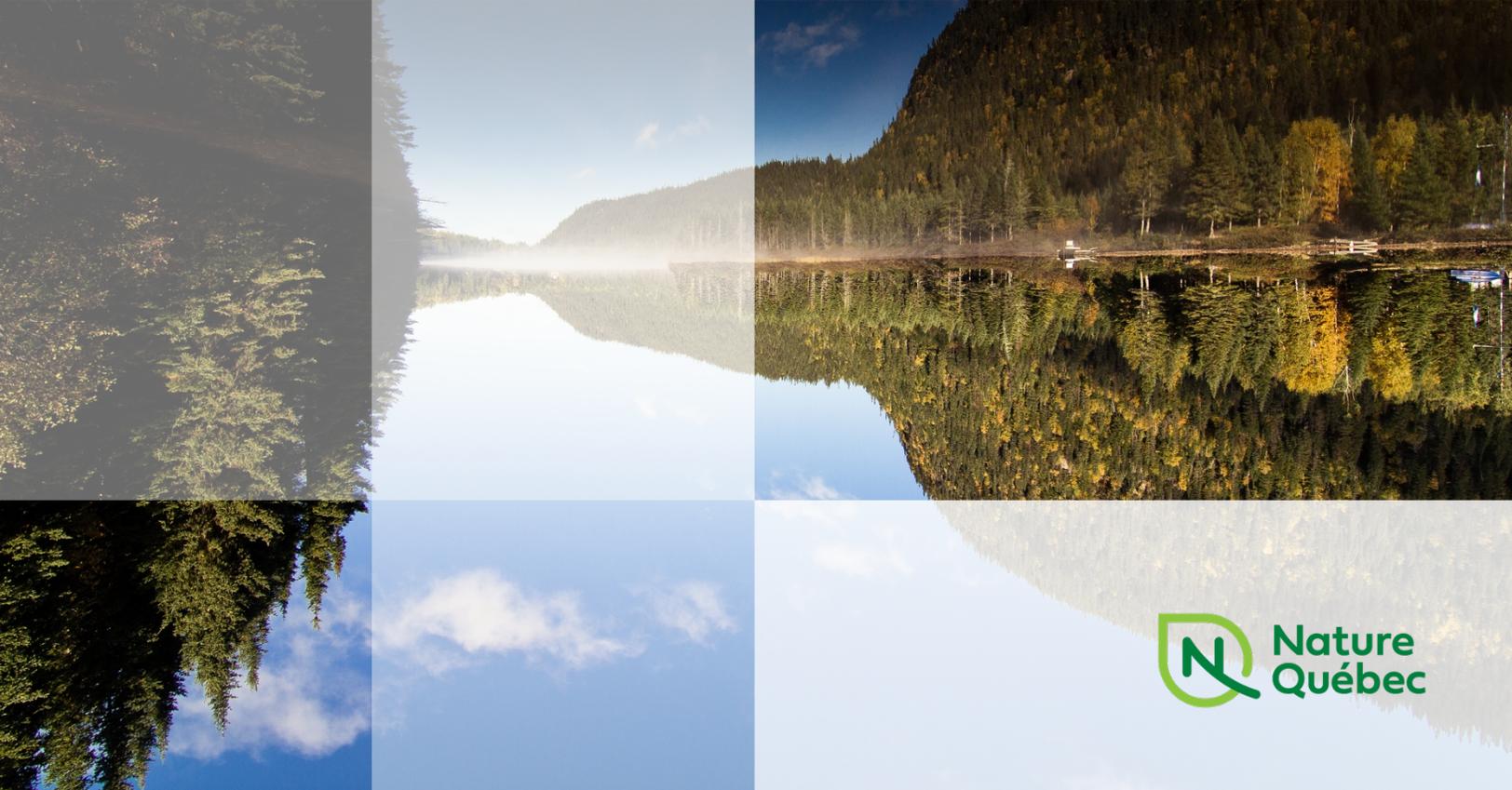


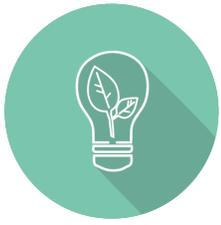
Mémoire de Nature Québec concernant l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

UNE DÉCARBONATION EN HARMONIE AVEC LE VIVANT

Remis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

1er août 2023





Dossier Énergie et climat

Rédaction

Anne-Céline Guyon, chargée de projet experte climat

Crédit photo couverture

Shutterstock et Guillaume Bouchard

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-e-s, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Pour en savoir plus : naturequebec.org

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ **Valorise la biodiversité**
- ▶ **Protège les milieux naturels et les espèces**
- ▶ **Favorise le contact avec la nature**
- ▶ **Utilise de façon durable les ressources.**

Table des matières

Résumé des recommandations.....	5
Le contexte.....	7
Un rendez-vous manqué mais encore possible	8
Consultation et consentement des peuples autochtones ...	10
Équilibre offres et demandes d'énergie	11
Un chantier de réduction de la consommation énergétique	11
Planifier la sortie de toutes les énergies fossiles	13
Attention aux fausses ou demi-solutions	14
Tarification de l'énergie	16
Ne pas pénaliser les ménages à revenus faibles ou modestes	16
Non au financement de la transition des fournisseurs d'énergies fossiles	17
Gouvernance	18
Une nouvelle politique énergétique	18
L'énergie, un service public	19
L'indépendance de la Régie de l'énergie	20
Conclusion	21
Références.....	22

Résumé des recommandations

Depuis le 2 juin dernier, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie convie la population du Québec à une consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec. Vous trouverez ci-dessous les recommandations de Nature Québec quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter en lien avec notre avenir énergétique.

- ▶ **Recommandation 1 :** Nos choix énergétiques auront des impacts déterminants, positifs ou négatifs, sur le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources et la justice sociale. Pour éviter des décisions à la pièce dont les conséquences n'auraient pas été suffisamment mesurées, le Premier ministre François Legault doit tenir sa promesse de lancer un vrai débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, de préférence sous la forme d'un « BAPE générique », et reporter d'ici là toute modification réglementaire.
- ▶ **Recommandation 2 :** Les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des nations autochtones doivent être respectés, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) et inclus dans toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec.
- ▶ **Recommandation 3 :** Que soit incluse une cible de réduction de la consommation énergétique dans la future politique énergétique du Québec et qu'un plan de réduction de la consommation énergétique décliné sectoriellement soit élaboré en co-construction avec tous les secteurs concernés.
- ▶ **Recommandation 4 :** Que le gouvernement déclare un moratoire sur l'octroi de capacité électrique ou de fonds publics à de nouvelles entreprises énergivores tant que nous ne sommes pas alignés sur le respect de nos objectifs climatiques, dont l'atteinte de la carboneutralité pour 2050, et que la sécurité énergétique de la population n'est pas assurée.
- ▶ **Recommandation 5 :** Faire en sorte que les projets miniers et énergétiques ne fassent pas obstacle à l'atteinte de la cible de protection de 30 % des territoires terrestres d'ici 2030 ni se développent au détriment des milieux de vie.
- ▶ **Recommandation 6 :** Prendre en compte les objectifs du futur Plan nature du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les mesures de la feuille de route qui y sera associée.
- ▶ **Recommandation 7 :** Prendre en compte les impacts cumulatifs de tous les projets industriels sur un territoire donné (pas seulement énergétiques).
- ▶ **Recommandation 8 :** Proscrire tout harnachement de rivières vierges.

- ▶ **Recommandation 9** : Inclure une réflexion sur les changements systémiques pour faire face aux crises climatiques et de la biodiversité dans toute nouvelle conversation et consultation gouvernementales en vue du développement de nouvelles stratégie, politique ou encore réglementation.
- ▶ **Recommandation 10** : Planifier la sortie complète des énergies fossiles, y compris celle du gaz fossile le plus tôt possible.
- ▶ **Recommandation 11** : Réglementer à l'échelle provinciale, la sortie du gaz fossile des bâtiments et soutenir les municipalités dans leur volonté d'adopter de tels règlements.
- ▶ **Recommandation 12** : Résilier l'entente entre Hydro-Québec et Énergir sur la biénergie.
- ▶ **Recommandation 13** : Stopper toute nouvelle prolongation du réseau de distribution gazier et mettre fin à tout nouveau branchement, dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.
- ▶ **Recommandation 14** : Le gaz naturel renouvelable (GNR) doit être développé avec une grande parcimonie et réservé aux usages non convertibles à l'électricité, comme pour certains procédés industriels.
- ▶ **Recommandation 15** : Proscrire l'introduction de l'énergie nucléaire dans le système énergétique québécois.
- ▶ **Recommandation 16** : La tarification doit décourager la surconsommation d'énergie et favoriser l'aplanissement des pointes de demande d'électricité en hiver tout en respectant le principe d'abordabilité pour les ménages à revenus faibles ou modestes.
- ▶ **Recommandation 17** : Toute mesure tarifaire s'apparentant au principe de « pollueur-payé » doit être interdite. Les consommateurs d'énergies renouvelables ne doivent pas payer pour compenser les pertes de revenus ou financer la transition des acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin comme c'est le cas par exemple avec l'entente Hydro-Québec – Énergir.
- ▶ **Recommandation 18** : Implanter une nouvelle politique énergétique permettant d'implanter un système énergétique socialement juste, décarboné et respectueux des limites des écosystèmes.
- ▶ **Recommandation 19** : Que l'énergie soit reconnue comme un service public dont les actifs sont stratégiques et ne devraient pas être confiés au secteur privé.
- ▶ **Recommandation 20** : Que tous les moyens et les structures nécessaires soient mis en place pour assurer le rôle de régulateur indépendant du secteur de l'énergie de la Régie de l'énergie.
- ▶ **Recommandation 21** : En plus de ses rôles actuels de réglementation et d'approbation des projets d'approvisionnement énergétique, nous demandons que la Régie de l'énergie soit tenue d'intégrer les objectifs de lutte au réchauffement climatique à ses critères prioritaires de décision et approuve les projets de production d'énergie pour qu'ils soient alignés sur la transition vers un système énergétique juste, décarboné et respectueux des écosystèmes.

Le contexte

Même si une grande majorité de l'électricité produite au Québec provient d'une source renouvelable, l'hydroélectricité, il n'en demeure pas moins qu'encore 54% de notre énergie consommée provient de sources fossiles (pétrole, gaz naturel et dans une moindre mesure, charbon).

De plus, 70% des émissions de GES du Québec sont liées à la production et à la consommation d'énergie, principalement à cause de la consommation de pétrole dans le domaine du transport et de gaz naturel d'origine fossile dans celui du bâtiment. Décarboner notre système énergétique est donc crucial et urgent pour atteindre nos objectifs de carboneutralité au plus tard en 2050.

Certes, une partie de la solution se trouve dans l'électrification. Sachant cela, une première question s'impose très vite: est-on capable de décarboner l'entièreté de notre économie pour répondre à nos objectifs climatiques avec notre niveau de production d'électricité renouvelable actuel ou faudra-t-il en produire davantage? Dans les dernières années, pour répondre à cette question, plusieurs modélisations ont été produites, à commencer par celle d'Hydro-Québec. Résultat, dans son plan stratégique 2022-2026, même en incluant un chantier minimal d'efficacité énergétique de 25 TWh, notre société d'État évalue que nous aurons besoin de 100 TWh d'électricité supplémentaire d'ici 2050. Dans son rapport *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizon 2030 et 2050*, la firme

Dunsky parle, elle, de 137 TWh supplémentaires.

Depuis, pour le gouvernement québécois, il semble qu'augmenter notre capacité de production d'électricité renouvelable est une affaire entendue. «Le défi, pour les prochaines années, c'est de bâtir un demi-Hydro-Québec.», déclarait ainsi le Premier ministre François Legault lors de la dernière campagne électorale, élément qu'il a d'ailleurs réitéré lors de son discours d'ouverture à l'Assemblée nationale en novembre 2022 et à l'occasion duquel il a également appelé à «un vrai débat de société» sur l'avenir énergétique du Québec.

Cet appel, nous ne pouvons qu'y souscrire considérant les multiples enjeux entourant la décarbonation d'une province comme le Québec: sécurité énergétique, justice sociale, protection de la biodiversité, épuisement des ressources, transition juste des travailleuses et travailleurs, consultation et consentement des peuples autochtones, etc.

Un débat aurait eu aussi l'avantage de pouvoir aborder l'enjeu qui est actuellement le grand absent de la conversation sur l'énergie: **notre niveau de consommation énergétique**. Car le défi de la décarbonation est d'autant plus de taille que les Québécois-e-s sont parmi les plus grands consommateurs d'énergie au monde (183 GJ/habitant), principalement à cause des secteurs de l'industrie, du transport et du résidentiel. Considérant ceci, l'augmentation de notre capacité de production d'électricité renouvelable est elle-même à mettre en perspective avec la question des usages.

Un rendez-vous manqué... mais encore possible

Malheureusement, en lieu et place d'une telle réflexion globale à laquelle aurait dû nous convier le gouvernement du Québec, nous avons plutôt droit à une consultation sur quelques enjeux sectoriels concernant principalement la production et la tarification de l'énergie. Un sujet certes important, mais parcellaire et qui ne saurait remplacer l'exercice de vision préalable que nous devons collectivement mener.

Une consultation en ligne sous forme de formulaire, qui plus est pendant l'été, ne saurait remplacer un débat de société qui aurait permis de véritables échanges et discussions entre les différents acteurs-ices concerné-e-s autour des multiples enjeux soulevés par la décarbonation du système énergétique. La journée de réflexion tenue le 15 mai dernier avec quelques expert-e-s trié-e-s sur le volet par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie aurait été intéressante dans le cadre d'un processus plus large. Malheureusement, l'opacité qui l'a entouré quant aux expert-e-s convoqué-e-s et l'absence de représentation de secteurs essentiels comme par exemple celui du milieu communautaire concerné par les aspects de sécurité énergétique et de tarification n'a certainement pas favorisé un dialogue en profondeur.

Qui plus est, nous ne pouvons que constater le très peu d'efforts consacrés par le gouvernement et le ministère à la promotion de la présente consultation auprès de la population générale. Il ne suffit pas de prétendre consulter le public. Garantir les meilleures conditions de participation est crucial. Or, ici, nous parlons d'une consultation en ligne, peu publicisée et pendant l'été, au moment où la grande majorité des citoyen-ne-s du Québec aspirent à un peu de repos et sont en

vacances. Nous considérons que la formule proposée ne favorise donc pas, **mais au contraire limite la participation du plus grand nombre.**

Nous dénonçons également le fait que les mémoires déposés auront la possibilité d'être anonymisés avant de les rendre publics, ce qui renforce le caractère non démocratique et non acceptable de cette consultation. Il sera dès lors impossible de déterminer si des conflits d'intérêts auront alimenté les décisions du gouvernement.

Aussi, en refusant systématiquement de répondre à la demande de tenir un Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) générique sur l'avenir énergétique du Québec, réclamé pourtant par [cent-dix groupes environnementaux, syndicaux, citoyens et universitaires](#) depuis février 2023 et réitérée à de nombreuses reprises depuis, le gouvernement du Québec échoue à sonder largement la population québécoise. Il échoue également à faire de cette importante consultation un moyen pour augmenter la littératie énergétique, faire comprendre les arbitrages qui devront être faits entre les coûts environnementaux et sociaux d'une augmentation de l'offre énergétique et les transformations à opérer pour diminuer la demande, de définir les besoins énergétiques essentiels et les mesures à mettre en place dans une optique de transition.

« Pourtant, au même titre que la création d'Hydro-Québec a forgé le Québec d'aujourd'hui, les décisions qui seront prises dans le cadre de la décarbonation du Québec forgeront celui de demain dans un monde où les crises environnementales et sociales sont vouées à s'intensifier. »

C'est pourquoi la population du Québec doit pouvoir pleinement participer à cette réflexion ainsi que tous les secteurs concernés par un tel chantier.

Mais il n'est pas trop tard et c'est pourquoi nous continuons à demander un débat de société sur l'avenir énergétique du Québec.

Recommandation :

- ▶ **1 : Nos choix énergétiques auront des impacts déterminants, positifs ou négatifs, sur le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources et la justice sociale. Pour éviter des décisions à la pièce dont les conséquences n'auraient pas été suffisamment mesurées, le Premier ministre François Legault doit tenir sa promesse de lancer un vrai débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, de préférence sous la forme d'un « BAPE générique », et reporter d'ici là toute modification réglementaire.**

Consultation et consentement des peuples autochtones

Nous considérons qu'un effort particulier et supplémentaire doit être fait quant à la participation pleine et entière des peuples autochtones dans cette conversation.

Par le passé, les activités en lien avec le secteur énergétique ont beaucoup trop souvent été réalisées sans respecter les droits des peuples autochtones (barrages hydroélectriques, oléoducs, gazoducs, mines, etc.).

De plus, les populations autochtones, ici comme ailleurs, sont parmi les plus affectées par les dérèglements climatiques et leurs impacts. Nous n'avons qu'à penser aux feux de forêt subis cette année. Alors que les Premiers peuples représentent 5% de la population canadienne, ils représentent 42% des personnes évacuées dans les dernières semaines.

C'est pourquoi nous demandons que toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec inclue une clause obligeant les nouveaux développements énergétiques à respecter les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones vivant sur le territoire du Québec.

Plus exactement, selon nous, le consentement libre, préalable et éclairé (CPLÉ) est une condition nécessaire et fondamentale à tout projet de développement des énergies renouvelables, de même qu'aux projets de développement connexes, par exemple les projets miniers en lien avec l'électrification et avec le développement de la filière batterie. Il importe aussi que le respect du CPLÉ soit la continuité **d'une reconnaissance du droit à l'autodétermination** des peuples autochtones sur leur territoire et sur leurs terres ancestrales.

Recommandation :

- ▶ **2 : Les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des nations autochtones doivent être respectés, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) et inclus dans toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec.**

Équilibre entre offres et demandes d'énergie

Un chantier de réduction de la consommation énergétique en premier lieu

La consultation actuelle s'inscrit dans une course contre la montre pour lutter contre les dérèglements climatiques et se départir des énergies fossiles, principales responsables de la situation. Ici comme à l'international, décarboner notre économie est urgent et nécessaire, et le développement des énergies renouvelables et de nouvelles technologies, un passage obligé. **Toutefois, Décarboner n'est pas synonyme d'électrifier.** L'électrification, même issue de sources renouvelables, comporte son propre lot de défis et d'enjeux dont il faut tenir compte. C'est notamment le cas des multiples impacts environnementaux de la production des énergies renouvelables. Décarboner est plutôt le résultat de trois actions combinées :

- ▶ **Réduction de la consommation énergétique,**
- ▶ **Augmentation de l'efficacité énergétique,**
- ▶ **Électrification.**

L'ignorer dans le cadre de cette consultation et plus largement dans celui de la transition énergétique nous conduirait inévitablement sur une trajectoire non soutenable, où sous prétexte de faire notre part dans la lutte aux changements climatiques, nous aggraverions l'autre grande crise environnementale à laquelle nous devons faire face, soit celle de l'effondrement de la biodiversité.

Rappelons qu'en juin 2021, pour la première fois, le GIEC et son équivalent pour les enjeux de biodiversité, l'IPBES, publiaient [un rapport](#) en commun. Leur constat était clair : jusqu'à présent, les politiques visant à lutter contre la crise climatique et celle de la biodiversité ont été abordées indépendamment l'une de l'autre. Or, les deux crises sont interreliées, les changements climatiques étant une des cinq grandes causes de la perte de la biodiversité de par les bouleversements environnementaux qu'ils induisent et qui surpassent la capacité d'adaptation de nombreuses espèces vivantes. De plus, lorsque les milieux naturels sont détruits durant les événements météorologiques extrêmes, c'est leur fonction de puits de carbone qui est mise à mal, entretenant par le fait même la crise climatique.

C'est aussi le cas lorsque les écosystèmes sont détruits sous prétexte d'accéder aux matériaux stratégiques nécessaires à la fabrication d'énergie renouvelable (lithium, nickel, cuivre, graphite, cobalt, etc.). Leur extraction engendre aussi une pollution des aquifères, de même qu'une destruction de milieux naturels et des habitats essentiels à proximité des sites d'extraction, sans compter tous les enjeux de droits humains liés à l'extractivisme. Ces matériaux sont aussi en quantité limitée sur la planète, leur exploitation doit donc tenir compte des limites biophysiques des territoires ainsi que du droit des générations futures d'avoir accès à ces ressources.

Face à ces constats, les expert-e-s mondiaux nous appellent à mettre en place des mesures structurantes et en profondeur pour atténuer les dérèglements climatiques, tout en préservant les écosystèmes naturels. En ce sens, le dernier [rapport synthèse](#) du GIEC évoque clairement la réduction de notre

consommation d'énergie et de ressources naturelles pour atténuer la crise climatique. **Plus précisément, il indique qu'un des plus grands potentiels de réduction des émissions de GES – de 50 à 70% d'ici 2050 – se trouve davantage dans une baisse drastique de notre consommation énergétique, particulièrement dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'industrie.**

C'est quand nous mettons tous ces éléments les uns à la suite des autres qu'un constat s'impose : **nous devons avant tout nous engager sur la voie de la réduction de notre consommation énergétique dans tous les secteurs.**

Recommandations :

- ▶ **3 : Que soit incluse une cible de réduction de la consommation énergétique dans la future politique énergétique du Québec et qu'un plan de réduction de la consommation énergétique décliné sectoriellement soit élaboré en co-construction avec tous les secteurs concernés.**
- ▶ **4 : Que le gouvernement déclare un moratoire sur l'octroi de capacité électrique ou de fonds publics à de nouvelles entreprises énergivores tant que nous ne sommes pas alignés sur le respect de nos objectifs climatiques, dont l'atteinte de la carboneutralité pour 2050, et que la sécurité énergétique de la population n'est pas assurée.**

Aussi, nous rappelons que lors de la COP15 qui s'est tenue en décembre dernier à Montréal, le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger trente pour cent des territoires terrestres et marins de la province d'ici 2030 ainsi qu'à en restaurer également trente pour cent durant la même période. La décarbonation du Québec ne doit se faire sur le dos du vivant.

Recommandations :

- ▶ **5 : Faire en sorte que les projets miniers et énergétiques ne fassent pas obstacle à l'atteinte de la cible de protection de 30 % des territoires terrestres d'ici 2030 ni se développent au détriment des milieux de vie.**
- ▶ **6 : Prendre en compte les objectifs du futur Plan nature du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les mesures de la feuille de route qui y sera associée.**
- ▶ **7 : Prendre en compte les impacts cumulatifs de tous les projets industriels sur un territoire donné (pas seulement énergétiques).**
- ▶ **8 : Proscrire tout harnachement de rivières vierges.**

Le gouvernement du Québec a également endossé [l'Appel de Montréal](#), s'engageant par le fait même à poursuivre le dialogue sur les solutions aux causes sous-jacentes des crises climatiques et de la biodiversité tout en accélérant la réflexion sur les changements systémiques nécessaires pour y faire face.

Recommandation :

- ▶ **9 : Inclure une réflexion sur les changements systémiques pour faire face aux crises climatiques et de la biodiversité dans toute nouvelle conversation et consultation gouvernementales en vue du développement de nouvelles stratégies, politique ou encore réglementation.**

Planifier la sortie de toutes les énergies fossiles

Sortir des énergies fossiles au Québec signifie agir au niveau de leur consommation.

Pour le pétrole, il s'agit surtout de travailler dans le secteur du transport, d'abord en aménageant le territoire de façon à ce qu'on est à se déplacer moins puis de manière active et collective. L'électrification des véhicules individuels étant le dernier maillon de la chaîne.

Concernant le charbon, heureusement déjà marginal dans le mix énergétique du Québec, il s'agit de transformer certains procédés industriels.

Reste le gaz fossile dit «naturel». **Il est nécessaire de marteler que cette énergie n'est et ne sera jamais une énergie de transition.** Sur l'ensemble de son cycle de vie, incluant les émissions fugitives de méthane, le gaz fossile peut devenir aussi dommageable voir plus que d'autres combustibles fossiles en termes de réchauffement climatique. Or, sa consommation se fait surtout dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment.

Pour le premier, remplacer le gaz d'origine fossile par du gaz naturel renouvelable pour les procédés industriels non facilement électrifiables est la voie à suivre (voir plus loin).

Ce n'est pas le cas du deuxième, le bâtiment. On sait que le gaz fossile dans les bâtiments représente 7% des GES annuels du Québec. S'il veut atteindre ses objectifs de carboneutralité, le Québec doit aussi se départir de cette énergie, au même titre que le pétrole et le charbon.

Le secteur du bâtiment est facilement électrifiable et relativement rapidement. Les

solutions existent et sont éprouvées, qu'il s'agisse de revoir la conception de nos bâtiments pour rendre leurs enveloppes plus performantes ou encore d'installer des systèmes de thermopompes associées à des accumulateurs de chaleur évitant ainsi de surcharger le réseau d'Hydro-Québec pendant les périodes de pointe. Ce dernier système aurait aussi l'avantage de coûter moins cher aux ménages québécois. Selon [une étude d'Écohabitation](#), un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial doté d'un système de chauffage électrique central avec accumulateur de chaleur et thermopompe à climat froid coûte jusqu'à deux fois moins cher en facture d'énergie qu'un système au gaz et 17 % de moins qu'avec la biénergie électricité-gaz.

Recommandations :

- ▶ **10 : Planifier la sortie complète des énergies fossiles, y compris celle du gaz fossile le plus tôt possible.**
- ▶ **11 : Réglementer à l'échelle provinciale, la sortie du gaz fossile des bâtiments et soutenir les municipalités dans leur volonté d'adopter de tels règlements.**
- ▶ **12 : Résilier l'entente entre Hydro-Québec et Énergir sur la biénergie.**
- ▶ **13 : Stopper toute nouvelle prolongation du réseau de distribution gazier et mettre fin à tout nouveau branchement, dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.**

Attention aux fausses ou demi-solutions

Le gaz naturel renouvelable, oui mais à utiliser avec parcimonie et pour les bons usages

Selon la réglementation en vigueur, la portion de gaz naturel renouvelable (GNR) devrait augmenter graduellement pour atteindre 10% en 2030 dans le réseau gazier québécois. Ainsi, si les distributeurs gaziers atteignent la cible réglementaire (ce qui semble incertain), ils continueront en 2030 à distribuer du gaz d'origine fossile à 90%. Mais [la production de GNR](#) à grande échelle pour chauffer les bâtiments serait de toute façon une mauvaise idée. Elle comporterait des risques écologiques et climatiques importants puisqu'elle dépendrait entre autres de prélèvements massifs de biomasse forestière, menaçant ainsi [l'équilibre des écosystèmes forestiers et la biodiversité](#). Elle encouragerait [le maintien des mégaélevages industriels](#) qui lui fourniraient le lisier et le fumier nécessaires à sa fabrication alors que ces élevages sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre et de grands pollueurs des ressources hydriques. Elle entrerait en contradiction avec [la lutte au gaspillage alimentaire](#) qui fournit une part substantielle de la biomasse résiduelle dont les usines de biométhanisation se nourrissent en milieu urbains.

Enfin, tout comme le gaz fossile, le GNR n'est pas inoffensif pour le climat. Il est composé lui aussi presque entièrement de méthane, un puissant gaz à effet de serre, et toute fuite de GNR pendant sa production, sa distribution et sa combustion a le même effet sur le climat qu'une fuite de gaz fossile.

L'idée d'injecter du GNR dans un réseau gazier qui sert principalement à chauffer les bâtiments ne tient donc pas la route. Et ça le restera, même si le pourcentage de GNR augmentait grandement. Il serait préférable de produire du GNR en quantités limitées et de le réserver pour des besoins difficiles à électrifier tels que certains procédés industriels ou les besoins d'énergie de communautés éloignées non connectées au réseau électrique.

Recommandation :

- ▶ **14 : Le gaz naturel renouvelable (GNR) doit être développé avec une grande parcimonie et réservé aux usages non convertibles à l'électricité, comme pour certains procédés industriels.**

Non au nucléaire

Nous sommes inquiets de constater que la filière nucléaire est nommée à plusieurs reprises dans le questionnaire, révélant par le fait même qu'elle semble être envisagée par le Ministère comme une solution pour la décarbonation.

Nous rappelons que cette filière n'a aucune acceptabilité sociale au Québec. À l'heure actuelle, les déchets radioactifs dus à la fission nucléaire représentent encore un enjeu majeur pour l'environnement et la santé des populations. Aucune réelle solution n'a été trouvée autre que l'enfouissement et nous tenons à signaler que le Canada n'a à ce jour aucune stratégie pour traiter ces déchets à long terme. L'extraction de l'uranium laisse elle aussi un héritage de déchets radioactifs à long terme.

De plus, les risques d'accidents nucléaires catastrophiques ne peuvent être éliminés. Même si le risque est faible, les

conséquences peuvent être dramatiques, entraînant la contamination radioactive de vastes zones terrestres et de grands volumes d'eau, ainsi que l'évacuation permanente d'importantes populations. Par ailleurs, la production d'énergie nucléaire est vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes et aux situations politiquement tendues. Or, ceux-ci n'iront malheureusement qu'en augmentant.

C'est pourquoi, à l'instar du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) dont Nature Québec est membre, nous nous opposons à tout éventuel développement de cette filière sous prétexte de décarbonation du système énergétique québécois.

Recommandation :

- ▶ **15 : Proscrire l'introduction de l'énergie nucléaire dans le système énergétique québécois.**

Tarification de l'énergie

Ne pas pénaliser les ménages à revenus faibles ou modestes

Personne au Québec ne devrait avoir à choisir entre faire l'épicerie pour nourrir sa famille et chauffer sa maison en hiver. Pourtant, de trop nombreux ménages québécois font déjà face à ces choix cornéliens et sont en situation de précarité énergétique. Cela s'ajoute aussi à l'augmentation généralisée du coût de la vie dans un contexte d'inflation galopante. C'est pourquoi toute disposition légale, réglementaire ou tarifaire qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes doit être refusée et doit être accompagnée de mesures sociales pour qu'ils n'aient pas à absorber le coût de la transition énergétique.

Par exemple, si on sait que nous devons améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et que pour cela, de nouvelles mesures et règlements doivent être mis en place, en aucun cas, le coût de ces derniers doit se répercuter sur les plus vulnérables.

Recommandation

- ▶ **16 : La tarification doit décourager la surconsommation d'énergie et favoriser l'aplanissement des pointes de demande d'électricité en hiver tout en respectant le principe d'abordabilité pour les ménages à revenus faibles ou modestes.**

Non au financement de la transition des fournisseurs d'énergies fossiles

Preuve est faite que les compagnies pétrolières et gazières savent depuis maintenant plus de cinquante ans l'effet des énergies fossiles sur le climat et qu'ils s'emploient pourtant systématiquement à retarder l'action climatique.

Pendant ce temps-là, le secteur des énergies fossiles au Canada représente encore le tiers des émissions de gaz à effet de serre canadienne et cela continue d'augmenter. L'inventaire 2021 confirme la tendance tandis que les émissions de l'industrie continuent d'aller à la hausse, avec une augmentation de 4% entre 2020 et 2021. Le comble : ces chiffres sont probablement sous-estimés. Ainsi, une récente étude réalisée par des chercheurs d'Environnement et Changement climatique Canada laisse entendre que les émissions du secteur des sables bitumineux pourraient être 65 % plus élevées que ce qui est rapporté par l'industrie.

Or, 53% du pétrole que nous consommons au Québec provient de l'ouest du Canada. Il est donc important de comprendre que cette industrie **ne fait pas sa part de l'effort national d'atténuation des changements climatiques alors qu'elle en est la principale responsable et qu'elle en a les moyens.**

Dans ce contexte, nous avons la responsabilité de ne pas céder aux chantages des compagnies et de les forcer à agir par une réglementation ambitieuse et non en leur fournissant toujours plus d'argent public sous prétexte de les aider à faire leur transition. Et il incombe encore moins aux consommateurs d'énergies renouvelables d'assumer les baisses de revenus d'un

secteur pétrolier et gazier en déclin. C'est pourquoi nous nous opposons notamment au « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le contexte de leur offre de biénergie.

Il est toutefois essentiel que le gouvernement veille à ce que les travailleuses et travailleurs de ces secteurs en déclin participent aux discussions sur leur transition, soient accompagné-e-s dans leurs démarches de requalification et soutenu-e-s financièrement au besoin.

Recommandation

- ▶ **17 : Toute mesure tarifaire s'apparentant au principe de « pollueur-payé » doit être interdite. Les consommateurs d'énergies renouvelables ne doivent pas payer pour compenser les pertes de revenus ou financer la transition des acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin comme c'est le cas par exemple avec l'entente Hydro-Québec – Énergir.**

Une nouvelle politique énergétique

La manière dont le gouvernement gère actuellement à la pièce tout ce qui relève de la transition énergétique démontre la nécessité de se doter au plus vite d'une nouvelle politique énergétique qui priorisera :

- ▶ **La sortie complète des énergies fossiles y compris du gaz dit « naturel », avant 2050;**
- ▶ **La sobriété et l'efficacité énergétique dans tous les secteurs;**
- ▶ **La sécurité énergétique des ménages québécois et assurera des conditions de vie décentes à toutes et tous;**
- ▶ **Le respect des limites biophysiques des territoires et sera alignée avec nos cibles de protection et de restauration des écosystèmes naturels;**
- ▶ **Une transition juste qui placera les travailleuses et les travailleurs concerné-e-s au cœur des discussions.**

Recommandation :

- ▶ **18 : Implanter une nouvelle politique énergétique permettant d'implanter un système énergétique socialement juste, décarboné et respectueux des limites des écosystèmes.**

L'énergie, un service public

L'énergie doit être reconnue comme un service public. Il faut éviter qu'une part significative des infrastructures énergétiques, qui sont stratégiques, soit détenue par des intérêts privés et que les règles de fonctionnement des fournisseurs d'énergie soient fondées sur la recherche de profit.

Recommandation :

- ▶ **19 : Que l'énergie soit reconnue comme un service public dont les actifs sont stratégiques et ne devraient pas être confiés au secteur privé.**

L'indépendance de la Régie de l'énergie

À l'instar du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) (2023), nous demandons « la préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et l'inclusion des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR) ». À l'origine, le mandat de la Régie de l'énergie est d'approuver les plans d'approvisionnement et les tarifs d'électricité et du gaz naturel, notamment à la suite de consultations publiques. Le rôle de la Régie est donc celui de contre-expertise au gouvernement et à Hydro-Québec. Nous demandons à ce que ce rôle de contre-pouvoir soit protégé et garanti, en plus d'octroyer à la Régie un nouveau rôle d'évaluation, de régulation et de réglementation des activités de production énergétique. Cette régulation de la production énergétique devrait se réaliser à partir d'une planification intégrée des ressources établies de manière indépendante, avec un mandat

d'alignement sur les objectifs climatiques et environnementaux. Nous souhaitons aussi que les processus de consultation publique de la Régie, faisant partie intégrante de la mission de cette instance, soient à nouveau accessibles et transparents.

Recommandations :

- ▶ **20 : Que tous les moyens et les structures nécessaires soient mis en place pour assurer le rôle de régulateur indépendant du secteur de l'énergie de la Régie de l'énergie.**
- ▶ **21 : En plus de ses rôles actuels de réglementation et d'approbation des projets d'approvisionnement énergétique, nous demandons que la Régie de l'énergie soit tenue d'intégrer les objectifs de lutte au réchauffement climatique à ses critères prioritaires de décision et approuve les projets de production d'énergie pour qu'ils soient alignés sur la transition vers un système énergétique juste, décarboné et respectueux des écosystèmes.**

Conclusion

Alors que les impacts des dérèglements climatiques se font de plus en plus ressentir, que des communautés entières sont évacuées de leurs villages à cause des feux de forêt ou encore que des citoyen-ne-s doivent quitter précipitamment leurs habitations à cause des inondations, nous devons plus que jamais accélérer la sortie des énergies fossiles. Le temps des demi-mesures est terminé.

Orchestrer les arbitrages nécessaires va demander du courage politique mais aussi et peut-être même surtout de mobiliser la population du Québec autour des choix qui seront faits. Le meilleur moyen de garantir cette mobilisation et donc l'engagement et l'adhésion autour des mesures qui seront mises en place est de faire participer la population à l'entièreté du processus. C'est pourquoi nous réitérons fortement notre demande d'engager un véritable dialogue social à l'échelle du Québec. Cette consultation ne peut se substituer à cet exercice.

C'est aussi pour nous le seul moyen pour que la décarbonation du Québec se fasse en harmonie avec le vivant.

Aussi, nous tenions à conclure par le fait que dans les derniers mois, nous avons été amenés à commenter plusieurs stratégies et politiques du gouvernement du Québec : aménagement du territoire, développement harmonieux des mines, Plan nature etc. Nous estimons que tous les commentaires déposés dans ces différents cadres sont complémentaires, doivent être lus et étudiés en ce sens et les différentes mesures proposées implantées de manières complémentaires. C'est pourquoi nous espérons que les différents ministères sauront s'en saisir et partager entre eux les différentes idées amenées par tous les différents groupes.

Références

Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles, (2022), Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030, Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/energie/Strategie-hydrogene-vert-bioenergies-version-ecran-MERN.pdf>

Whitmore, J. et P.-O. Pineau, (2023). État de l'énergie au Québec (2023), Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec, Récupéré de https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023_WEB.pdf

Hydro-Québec, (2022), Plan stratégique 2022-2026, Récupéré de <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>

Front commun pour la transition énergétique, (2023), 101 organisations demandent un «BAPE générique» sur l'avenir énergétique du Québec, Récupéré de <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/101-organisations-demandent-un-bape-generique-sur-l-avenir-energetique-du-quebec-894121644.html>

Papillon M. et Rodon T., (2019), Le consentement préalable, libre et éclairé : les défis de la mise en œuvre en contexte canadien, Recherches amérindiennes au Québec (49)2, Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/raq/2019-v49-n2-raq05428/1070754ar/>

IPBES, (2021), IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change, Récupéré de https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), (2023), Sixième cycle du Rapport d'évaluation. Récupéré de <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec. (n.d.), Appel de Montréal. Récupéré de <https://snapquebec.org/notre-travail/cop15/appele-de-montreal/>

Écohabitation, (2022), Analyse de la position concurrentielle de différents systèmes de chauffage au Québec, Récupéré de https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2022/11/7bf6f506-rapport_c-af-20220728_opex-atc_vf_maj-novembre-1.pdf

Earthjustice's, (2020), Report: The Myth of «Renewable Natural Gas» for Building Decarbonization, Récupéré de <https://earthjustice.org/feature/report-building-decarbonization>

Malcolm, J.R., Holtmark, B. & Piasek, P.W., (2020), Forest harvesting and the carbon debt in boreal east-central Canada. Climatic Change 161, 433–449, Récupéré de <https://link.springer.com/article/10.1007/s10584-020-02711-8>

Bergeron U., (2022), Énergir et le géant danois Nature Energy produiront du gaz naturel renouvelable, Le Devoir, Récupéré de <https://www.ledevoir.com/economie/774401/energir-et-le-geant-danois-nature-energy-produiront-du-gnr?>

RECYC-QUÉBEC, (2022), Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires., Récupéré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-quantification-pertes-qc-fr.pdf>

Lavigne, C., (2020), Pétrole, le double discours climatique, Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746722/esso-exxon-imperiale-petrole-climat-ges>

Environnement et Changement climatique Canada, (2023), Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Récupéré de https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/eccc/En81-4-2021-1-fra.pdf

Weber, B., (2023), Les émissions de GES des sables bitumineux pourraient être sous-estimées, Récupéré de <https://www.ledevoir.com/environnement/789677/les-emissions-des-sables-bitumineux-pourraient-etre-sous-estimees-selon-une-etude>

Agence France-Presse, (2023), Une étude lie les énergies fossiles à un tiers des feux de forêt dans l'ouest américain, Le Devoir, Récupéré de <https://www.ledevoir.com/environnement/791150/une-etude-lie-les-energies-fossiles-a-un-tiers-des-feux-de-foret-dans-l-ouest-americain?>

Gray-Donald, D., (2023), Canada's five biggest oil and gas companies had \$38.3 billion in combined profits in 2022, Récupéré de <https://environmentaldefence.ca/2023/02/03/big-oil-is-posting-colossal-2022-profits/>